Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 27 (1898)

Heft: 2

Rubrik: Cas de conscience pour écoles et catéchismes : pour exercer le jugement et former la conscience des enfants

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

précédente était de 6,820 fr. De combien est la différence? — Rép. 273 fr.

3. La Compagnie du Central-Suisse a acquis 18 wagons pour voyageurs, au prix de 306,000 fr. A combien revient un wagon? — Rép. 17,000 fr.

La commune de Langnau (Berne) possédait en 1893 un revenu imposable de 484,000 fr., elle en a retiré un impôt communal de 6 %. Quel est le produit de cet impôt? — Rép. 29,040 fr.

1. Sur le plan de la ville de Berne, à l'échelle de $1/2000$, « Plateforme » (promenade-publique) a une longueur de 4,5 cm, une largeur de 3,4 cm. Quelle est la surface réelle de la place? - Rép. 6,120 m².

XIIe Série.

4. On a chargé une voiture de 450 kilos de farine, 264 de sucre, 83 de café et 112 de riz. De combien de kilos est ce chargement? — Rép. 909 kg.

3 Une personne achète une pièce de vin étranger de 225 litres pour 135 fr. A combien lui revient le litre de ce vin? Rép. 0,60 fr.

2. Un are semé en froment donne en moyenne 25 l de grain et 28,2 kg de paille. On demande 1° la quantité de grain et 2° celle de la paille rapportées par un champ de 14 $1/2$ ares? — Rép. 362, 5 l. et 408,9 kg.

1. Un réservoir rempli d'eau a 18 m de long, 5,4 m de large et 3,5 m de profondeur; on fait écouler l'eau qu'il contient dans un second réservoir, qui a 15,12 m de long et 9 m de large. A quelle hauteur s'élèvera-t-elle? — Rép. 2,5 m.

CAS DE CONSCIENCE

POUR ÉCOLES ET CATÉCHISMES

pour exercer le jugement et former la conscience des enfants

(Envoi de M. l'abbé G. T.)

Paul est en pension au Pensionnat de X. Aux vacances du premier de l'an, les étrennes sont venues récompenser sa sagesse et il rentre à l'école avec un porte-monnaie bien garni, Son camarade, Jules, a été moins favorisé, et du reste, il a tout dissipé, dès les premiers jours, avec ses camarades. Pour se procurer de l'argent, il emprunte, à diverses reprises, plusieurs petites sommes à son camarade, Paul, lui promettant toujours de les lui rendre bientôt. Mais les jours passent et Jules n'acquitte point ses dettes. Cependant, Paul remarque les visites que reçoit Jules, il a la certitude que Jules a de l'argent, malgré ses protestations, Jules n'est donc point diposé à s'acquitter.

Par un beau jour de printemps, les élèves ont obtenu une promenade, et comme le soleil est radieux tout les invite à prendre leurs ébats; un jeu de barres est organisé et Jules

n'est pas des moins ardents. Paul, au contraire, fatigué et un peu maladif, se tient à l'écart se contentant de suivre des yeux les jeux de ses camarades. Dans son ardeur, deux fois Jules a laissé tomber son porte-monnaie. Pour le mettre en sûreté, il se décide à le confier à Paul. Celui ci trouvant là une occasion favorable de recouvrer son argent, prend dans le porte-monnaie de Jules la somme qui lui était due et qu'on s'obstinait à ne pas lui rendre. Au retour de la promenade Jules vient réclamer son porte-monnaie. Paul s'empresse de le lui rendre et son camarade, qui est fort étourdi, ne remarque point qu'il y manque quelque chose. Comme par le passé, la plus franche camaraderie continue entre Paul et Jules si bien qu'un jour Paul crut pouvoir dire à Jules qu'il le tenait quitte de sa dette et qu'il ne réclamerait plus rien de lui.

En toute franchise, Paul pouvait-il agir ainsi?

Rép. En principe, Paul aurait dû employer un autre moyen pour rentrer en possession de l'argent qu'il avait prêté à Jules. Avant de lui remettre son porte-monnaie, il pouvait réclamer cet argent à Jules ou ne se compenser qu'en sa présence, s'il prévoyait des difficultés, il pouvait, au besoin, recourir à l'arbitrage de ses maitres. Il est vrai, que de graves inconvénients peuvent résulter de cette conduite, Jules était turbulent et querelleur et Paul pouvait craindre des représailles de la part de son camarade, s'il le dénonçait au maître ou s'il réclamait trop impérieusement sa dette; il pouvait, en effet, s'exposer à la haine, au ressentiment, qui sait? aux services même de Jules. Au fond, il avait une bonne raison d'agir comme il avait fait.

D'autre part, la dette de Jules était certaine et celui-ci ne la niait pas. Or, Paul se compensait absolument ni plus ni moins de la dette que Jules avait contractée envers lui. Il ne faisait donc aucun tort à son camarade. D'autant qu'en lui rendant son porte-monnaie, il avait dit à Jules qu'il le tenait quitte de sa dette.

Dans le fond comme dans la forme, tout dommage était écarté. Paul donc n'a plus à se croire tenu à restitution, il n'a pas la moindre inquiétude de conscience à avoir à ce sujet. Ce qu'il a fait est une compension occulte, si l'on veut, mais qui revêt les conditions requises pour être juste et licite.